



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### perspectives

Question écrite n° 1939

### Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'avenir du projet de contournement routier de Bordeaux. Les obstacles financiers et environnementaux que rencontre actuellement ce projet retardent sa concrétisation. L'association intitulée Comité citoyen pour un développement équilibré du Sud-Ouest suggère que les élus et les acteurs économiques de l'intérieur aquitain demandent une étude approfondie de l'alternative qu'elle propose. L'association en question souligne que cette dernière constitue une réelle opportunité pour accroître le développement économique et touristique hors du littoral ; par ailleurs, sa démarche ne serait pas contradictoire avec le projet de l'axe 21 puisque 140 kilomètres de celui-ci se trouvent inclus dans sa proposition. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître le point de vue de son ministère sur l'ensemble de ce dossier.

### Texte de la réponse

Le projet de contournement de Bordeaux a pour objet de rétablir un niveau de service satisfaisant sur l'axe autoroutier nord-sud au droit de l'agglomération bordelaise et d'améliorer la qualité et la sécurité de déplacements au sein de cette agglomération. L'association « Comité citoyen pour un développement équilibré du Sud-Ouest » suggère d'étudier une utilisation partielle de la route nationale 21, permettant ainsi d'alléger le trafic au droit de l'agglomération bordelaise et sur la façade atlantique. L'itinéraire alternatif serait constitué par la RN 21, entre Limoges et Bergerac, et complété par la création d'un tronçon autoroutier entre Bergerac et Langon, pour se connecter à l'A 62 et à la future A 65. Le projet de contournement routier de Bordeaux fait l'objet d'une procédure contentieuse. Le Président de la République a décidé d'organiser le « Grenelle de l'environnement » afin de définir collectivement les conditions d'une croissance plus soucieuse des objectifs de développement durable. Cette initiative concerne évidemment les transports et, en particulier, les infrastructures routières. Ce n'est qu'à l'issue des réflexions entamées dans ce cadre que le Gouvernement pourra faire connaître les orientations qu'il entend mettre en oeuvre en matière de développement des infrastructures de transport.

### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Boisserie](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1939

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 juillet 2007, page 5057

**Réponse publiée le :** 23 octobre 2007, page 6591